

## Bulletin officiel n° 8 du 19 février 2015

### Sommaire

#### Réglementation financière et comptable

##### Régie de recettes et d'avances

Habilitation des chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à instituer des régies de recettes et des régies d'avances : modification

arrêté du 30-12-2014 - J.O. du 30-1-2015 (NOR : MENF1423850A)

#### Enseignements secondaire et supérieur

##### Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème pour l'année universitaire 2015-2016

arrêté du 26-1-2015 (NOR : MENS1501031A)

##### BTS

Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS

note de service n° 2015-0003 du 28-1-2015 (NOR : MENS1501627N)

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Scolarisation des élèves en situation de handicap

Projet personnalisé de scolarisation

arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 (NOR : MENE1502766A)

##### Scolarisation des élèves en situation de handicap

Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)

arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 (NOR : MENE1502719A)

#### Personnels

##### CHSCT

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel

arrêté du 14-1-2015 - J.O. du 25-1-2015 (NOR : MENH1500194A)

##### Tableau d'avancement

Inscription et nomination au tableau d'avancement à la hors classe du corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2015

arrêté du 22-1-2015 (NOR : MENH1500078A)

##### Tableau d'avancement

Inscription et nomination au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2015

arrêté du 22-1-2015 (NOR : MENH1500079A)

### **Directeurs d'Erea et directeurs d'ERPD**

Accès au corps des personnels de direction, mobilité et recrutement 2015  
note de service n° 2015-029 du 9-2-2015 (NOR : MENH1501379N)

## **Mouvement du personnel**

### **Commission centrale d'action sociale**

Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et nombre de sièges de titulaires et de suppléants : modification  
arrêté du 19-12-2014 (NOR : MENA1500060A)

### **Commission centrale d'action sociale**

Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale  
arrêté du 20-1-2015 (NOR : MENA1500061A)

### **Conseils, comités, commissions**

Nomination à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs de l'éducation nationale  
arrêté du 30-1-2015 (NOR : MENH1500067A)

### **Conseils, comités, commissions**

Nomination des représentants à la commission administrative paritaire nationale à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux  
arrêté du 30-1-2015 (NOR : MENH1500066A)

### **Nomination**

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale  
décret du 20-1-2015 - J.O. du 22-1-2015 (NOR : MENH1430504D)

### **Nominations**

Directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale  
décret du 20-1-2015 - J.O. du 22-1-2015 (NOR : MENH1431129D)

### **Nominations**

Directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale  
décret du 28-1-2015 - J.O. du 30-1-2015 (NOR : MENH1500269D)

## **Informations générales**

### **Recrutement**

Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe  
J.O. du 5-2-2015 (NOR : MENI1501896V)

### **Vacances de postes**

Postes vacants à la Fédération française du sport universitaire à la rentrée 2015-2016  
(NOR : MENS1501025K)

## Réglementation financière et comptable

### Régie de recettes et d'avances

---

#### **Habilitation des chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à instituer des régies de recettes et des régies d'avances : modification**

NOR : MENF1423850A

arrêté du 30-12-2014 - J.O. du 30-1-2015

MENESR - DAF A3

---

Vu code de l'éducation ; décret n° 92-681 du 20-7-1992 modifié ; décret n° 2012-1246 du 7-11-2012 ; arrêté du 11-10-1993 modifié

---

**Article 1** - Le dernier alinéa de l'article 1 de l'arrêté du 11 octobre 1993 susvisé est supprimé.

**Article 2** - Le dernier alinéa de l'article 6 du même arrêté est supprimé.

**Article 3** - Le directeur des affaires financières et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le chef de service, adjoint au directeur des affaires financières,  
Pierre-Laurent Simoni

Pour le ministre des finances et des comptes publics  
et par délégation,

Le chef du service comptable de l'État,  
François Tanguy

## Enseignements secondaire et supérieur

# Travaux d'initiative personnelle encadrés

---

### Thème pour l'année universitaire 2015-2016

NOR : MENS1501031A

arrêté du 26-1-2015

MENESR - DGESIP A1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; avis du CSE du 19-12-2014 ; avis du Cneser du 15-12-2014

---

**Article 1** - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2015-2016 conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - L'arrêté du 10 février 2014 fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2014-2015, est abrogé à compter de la rentrée 2015.

**Article 3** - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Annexe

### 1. Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une pratique courante des scientifiques. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

## 2. Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2015-2016

Pour l'année 2015-2016 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé **Structures : organisation, complexité, dynamique.**

## 3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

## 4. Contenus et modalités

L'adéquation du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année s'opérera par l'une ou plusieurs des trois entrées proposées : organisation, complexité, dynamique.

Le travail fourni conduit à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, modélisation, simulation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérant au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais doit faire ressortir une « valeur ajoutée » apportée par le candidat.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle ou en petits groupes d'au maximum cinq étudiants. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat doit être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

## 5. Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur, de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (Internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

## Enseignements secondaire et supérieur

### BTS

---

#### Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS

NOR : MENS1501627N

note de service n° 2015-0003 du 28-1-2015

MENESR - DGESIP A1-2

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement

---

L'arrêté du 16 novembre 2006 définissant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour les brevets de technicien supérieur paru au Journal officiel de la République française le 29 novembre 2006 prévoit que deux thèmes sont étudiés en deuxième année de BTS. L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques de chacun des deux thèmes prévus pour la session 2016 sont présentés en annexe.

À l'issue de la session 2015, note de service n° 2014-0002 du 3 février 2014 relative aux thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS pour la session 2015 est abrogée.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

### Annexe

#### Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de section de technicien supérieur en vue de la session 2016

##### Thème n° 1 - Je me souviens

###### Problématique

Pris dans le flux de l'immédiat et du court terme, emportés par le cours accéléré de la vie, nous n'en prenons pas moins le temps de nous tourner vers le passé. Nous explorons nos souvenirs personnels, nous partageons des souvenirs communs et nous nous replongeons volontiers dans un passé reconstruit et idéalisé. Pourtant, nous acceptons aussi d'oublier, nous en percevons même la nécessité. Nous oublions ce qui est anecdotique, ce qui est accessoire ; nous oublions parfois aussi l'essentiel. La littérature contemporaine rend bien compte de ces contradictions : nous cultivons une étrange mémoire, souvent lacunaire et prête à réécrire le passé en vertu des droits de la fiction.

Notre identité n'est-elle faite que de mémoire ? Si l'individu est souvent tourné vers ses souvenirs, prompt à la nostalgie, voire à la régression, il peut aussi revendiquer son droit à l'oubli. Comment, dans un monde où l'on maîtrise mal les informations stockées dans l'espace numérique, essentiellement public, effacer les traces encombrantes dont la Toile garde l'empreinte ? Comment se construire sereinement sans l'oubli ? Quelle place accorder à l'oubli des divisions et des conflits passés ?

La société, de son côté, oscille entre la nécessité de remettre en cause les traditions, de secouer les inerties, et le devoir de mémoire : les lieux de mémoire se multiplient et les cérémonies de commémoration scandent la vie citoyenne. Entre mémoire à préserver et oubli à assumer, entre nostalgie et aspiration à la modernité, individus et société hésitent, s'inquiètent, tâtonnent. La quête est ainsi tout autant celle des temps perdus que celles des lendemains enchanteurs.

Comment concilier devoir de mémoire et nécessité de l'oubli ? Comment entretenir la mémoire tout en respectant le mouvement de la vie ? Comment, somme toute, faire que la mémoire reste vive ?

## Indications bibliographiques

Ces indications ne sont en aucun cas un programme de lectures. Elles constituent des pistes et des suggestions pour permettre à chaque enseignant de s'orienter dans la réflexion sur le thème et d'élaborer son projet pédagogique.

### Littérature

Jean Anouilh, *Le Voyageur sans bagage*

Charles Baudelaire, « Harmonie du soir », « Spleen » : « J'ai plus de souvenirs... » « L'Horloge » in *Les Fleurs du mal*  
Joachim du Bellay, *Les Regrets*

Jorge Luis Borges, « L'Immortel » in *L'Aleph*, « Funes ou la mémoire », « La Bibliothèque de Babel » in *Fictions*

Ray Bradbury, *Fahrenheit 451*

Roger Caillois, *Le Fleuve Alphée*

Sorj Chalandon, *La Légende de nos pères*

Patrick Chamoiseau, *Antan d'enfance*

François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*

Driss Chraïbi, *Le Passé simple ; La Civilisation, ma Mère !*

Anny Duperey, *Le Voile noir*

Marguerite Duras, *Un barrage contre le Pacifique, L'Amant*

Annie Ernaux, *Écrire la vie*

Yannick Haenel, *Jan Karski*

Homère, *Odyssée*, VII : chez Alkinoos ; IX : les Lotophages

Milan Kundera, *Livre du rire et de l'oubli*

Alphonse de Lamartine, « Le Vallon » in *Méditations poétiques*

J.M.G. Le Clézio, *L'Africain*

Gilles Leroy, *Alabama Song ; Nina Simone*

Primo Levi, *Si c'est un homme*

Jonathan Littell, *Les Bienveillantes*

Patrick Modiano, œuvres complètes, particulièrement, *Dora Bruder* et *Un pedigree*

George Orwell, *1984*

Georges Perec, *Je me souviens ; W ou le souvenir d'enfance*

Luigi Pirandello, *Feu Mathias Pascal*

Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*

Jean-Jacques Rousseau, *Confessions ; Rêveries du promeneur solitaire*

Saint-Augustin, *Confessions* (X)

George Sand, *Histoire de ma vie*

Nathalie Sarraute, *Enfance*

Jorge Semprun, *L'Écriture ou la Vie*

Jules Supervielle, *Oublieuse Mémoire*

Boris Vian, *L'Herbe rouge*

Virgile, *Énéide* (VI)

Voltaire, *Aventure de la mémoire*

Herbert George Wells, *La Machine à explorer le temps*

Elie Wiesel, *La Nuit*

Marguerite Yourcenar, « Le Dernier Amour du prince Genghi » in *Nouvelles orientales ; Mémoires d'Hadrien*

### Essais

Olivier Abel (dir.), *Le Pardon : briser la dette et l'oubli*

Marc Augé, *Les Formes de l'oubli*

Henri Bergson, *Matière et mémoire*

Roland Brasseur, *Je me souviens encore mieux de Je me souviens : Notes pour Je me souviens de Georges Perec à l'usage des générations oublieuses et de celles qui n'ont jamais su*

Boris Cyrulnik, *Un merveilleux malheur*

René Descartes, *Discours de la méthode*

Jean-François Fogel, Bruno Patino, *La Condition numérique*

Sigmund Freud, *Mémoire, souvenirs, oublis*

François Hartog, *Régimes d'historicité : Présentisme et expériences du temps*

Simon-Daniel Kipman, *L'Oubli et ses Vertus*

Maurice Halbwachs, *La Mémoire collective*

Le Corbusier, *Vers une architecture ; La Charte d'Athènes*

Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*

Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*

Paul Ricoeur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*

Tzvetan Todorov, *Les Abus de la mémoire*

Jean-Pierre Vernant, « Aspects mythiques de la mémoire et du temps » in *Mythe et pensée chez les Grecs*

Harald Weinrich, *Léthé - Art et Critique de l'oubli*

#### Films, arts plastiques, bandes dessinées

Bertrand Bonello, *Saint Laurent*

Zabou Breitman, *Se souvenir des belles choses*

Clint Eastwood, *Bird*

Federico Fellini, *Amarcord*

Michel Gondry, *Eternal Sunshine of the Spotless Mind*

Alfred Hitchcock, *La Maison du docteur Edwards ; Sueurs froides*

Jalil Lespert, *Yves Saint Laurent*

Chris Marker, *La Jetée*

Christopher Nolan, *Memento*

Alain Resnais, *L'Année dernière à Marienbad, Toute la mémoire du monde*

Marjane Satrapi, *Persepolis*

Martin Scorsese, *Hugo Cabret*

Agnès Varda, *Les Plages d'Agnès*

Paul Verhoeven, *Total Recall*

Orson Welles, *Citizen Kane*

Len Wiseman, *Total Recall*

Œuvres d'Eugène Atget, Christian Boltanski, Louise Bourgeois, Sophie Calle, Robert Doisneau, Frida Kahlo, Anselm

Kiefer, Jacques-Henri Lartigue, Marc Riboud, Richard Serra...

#### Musique, chansons

Charles Aznavour, « Chanson souvenir »

Barbara, « Mémoire, mémoire », « Marienbad »

Jacques Dutronc, « Le Petit Jardin »

Léo Ferré, « La Mémoire et la Mer »

Mendelson, « 1983 (Barbara) »

Jeanne Moreau, « J'ai la mémoire qui flanche »

#### Sites Internet

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

<http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/>

<http://www.cheminsdememoire-nordpasdecals.fr/>

<http://www.normandiememoire.com/>

<http://www.ina.fr/themes/memoires-partagees/>

<http://memoiredescatastrophes.org/>

<http://centenaire.org/fr>

<http://www.francemusique.fr/emission/les-greniers-de-la-memoire>

<http://l-autofictif.over-blog.com/>

### Mots-clefs

Amnésie, amnistie, effacement, insouciance, Léthé, négligence, omission, pardon, rachat, reconstruction, rédemption, refoulement, réhabilitation, renaissance, résilience, trouble de la mémoire.

Arbre généalogique, (faux) souvenir, gratitude, hypermnésie, mémoire involontaire, mémoire sélective, palimpseste, récitation, reconnaissance, rémanence, réminiscence, ressassement, remémoration, régression, trace.

Archives, commémoration, conservatisme, héritage, hommage, lieu de mémoire, memorandum, modernité, patrimoine, pèlerinage, progrès, progressiste, réactionnaire, reliques, révisionnisme, témoin, tradition, vestiges.

Avant-garde, autobiographie, autofiction, biopic, chroniques, mémoires, vanités.

Bibliothèque, cloud, conservation, conservatoire, disque dur, mémoire morte, mémoire vive, muséification, stockage.

Âge d'or, apprendre par cœur, avoir une mémoire d'éléphant, dépôt légal, faire table rase, in memoriam, memento mori, mettre au pilon, pour mémoire, rafraîchir la mémoire, tirer de l'oubli, tomber dans l'oubli...

## Thème n° 2 - Cette part de rêve que chacun porte en soi

### Problématique

Le rêve se définit spontanément par opposition à la réalité. Il est généralement tenu pour une parenthèse de la conscience, une phase particulière du sommeil. Mais il renvoie aussi à la représentation idéale de ce que chacun désire et voudrait peut-être réaliser. La part de rêve que chacun porte en soi semble pouvoir libérer de réalités douloureuses, monotones ou ennuyeuses et aider ainsi à orienter autrement sa vie, à la redessiner dans un ailleurs et un futur plus ou moins proches. Le rêve stimule l'individu qui ne se satisfait pas de ce qu'il est et de ce qu'il a. Il élargit les possibles.

Multiplés sont les éveilleurs de rêves (lieux, objets, personnes, sensations...). Les œuvres d'imagination sont aussi propices à la rêverie, elles permettent de se transporter dans d'autres espaces, d'autres époques, d'autres personnages. Cependant, le rêve risque de couper du réel et d'amener à ne vivre que de chimères ou de fantasmes qui empêchent d'agir dans le monde et de mener sa vie. En ce sens, il est parfois dénigré comme perte de temps, fuite des responsabilités. Quelle part de rêve préserver dans un monde soumis à l'efficacité et à la rentabilité immédiate ?

C'est tout autant l'être que l'avoir qui sont concernés par le rêve : rêves d'objets de consommation, rêves de luxe, rêves de ce que les nouvelles technologies autorisent, rêves d'une identité autre, plus belle, plus forte, plus grande. Ces aspirations induisent un idéal porté par le rêve, facteur d'élévation et de sublimation de chacun, force de création et d'innovation. Cet idéal n'est cependant pas le même pour tous. Tel individu ne pourra-t-il pas trouver médiocre ce que tel autre pense être à sa mesure ?

Quelle est la part intime et vraiment personnelle de ce rêve qui nous porte ? Partagé par un groupe ou par l'ensemble d'une société, le rêve peut devenir utopie et donner à chacun comme à tous des raisons de vivre et d'espérer. Mais l'optimisme utopique ne risque-t-il pas de porter atteinte à la part de rêve et de liberté que chacun porte au plus profond de soi ?

### Indications bibliographiques

Ces indications ne constituent en aucun cas un programme de lectures. Elles constituent des pistes et des suggestions pour permettre à chaque enseignant de s'orienter dans la réflexion sur le thème et d'élaborer son projet pédagogique.

#### Littérature

André Breton, *Nadja*

Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*

Erri de Luca, *Montededio*

Grégoire Delacourt, *La Liste de mes envies*

Robert Desnos, « J'ai tant rêvé de toi », *Corps et biens*

Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*

Victor Hugo, *Booz endormi*, *La Pente de la rêverie*

Martin Luther King, *I Have a Dream*

La Fontaine, « La Laitière et le Pot au lait » ; « Les Souhaits »

Haruki Murakami, *1Q84* et *Kafka sur le rivage*  
Nerval, *Aurélia*  
Georges Perec, *Les Choses*  
Arthur Rimbaud, « Rêvé pour l'hiver » et « Aube »  
J. K. Rowling, *Harry Potter* (le miroir, le patronus)  
Jean-Paul Sartre, *Les Mots* (rêveries enfantines)  
Jules Vallès, *L'Enfant* (rêveries autour de *Robinson Crusoé*)  
Paul Verlaine, « Mon rêve familial »  
Virgile, *Énéide* (rêves de Didon et d'Enée, chant IV)

#### Essais

Gaston Bachelard, *L'Air et les Songes ; La Poétique de la rêverie*  
Charles Baudelaire, « *La Reine des facultés* » in *Salon de 1859*.  
Sigmund Freud, *L'Interprétation des rêves*  
Neal Gabler : *Le Royaume de leurs rêves*  
Nancy Huston, *L'Espèce fabulatrice*  
Albert Jacquard, *Mon utopie*  
Edgar Morin, *Le Cinéma ou l'Homme imaginaire*  
Jean-Bertrand Pontalis, *Le Dormeur éveillé*

#### Films, documents iconographique

*La Rose pourpre du Caire*, Woody Allen  
*Big Fish*, Tim Burton  
*La Vie est belle*, Frank Capra  
*Reality*, Matteo Garrone  
*Eternal Sunshine of the Spotless mind*, Michel Gondry  
*Rêves*, Aki Kurosawa  
*Mulholland Drive*, David Lynch  
*Inception*, Christopher Nolan  
*Mary Poppins*, Robert Stevenson  
*Stalker*, Andréï Tarkovski  
*Les Daguerrotypes* (scène finale des rêves), Agnès Varda  
*Total Recall*, Paul Verhoeven (roman de Philip K. Dick, *Souvenirs à vendre*)  
Marc Chagall  
Salvador Dalí  
Giorgio de Chirico  
Paul Delvaux  
Douanier Rousseau  
Caspar David Friedrich  
Paul Gauguin  
René Magritte  
*Dreamlands - Des parcs d'attraction aux cités du futur* (catalogue de l'exposition du Centre Pompidou, 2010)

#### Musique, chansons

Robert Schumann, *Rêverie*  
Franz Liszt, *Liebesträume*  
Claude Debussy, *Prélude à l'après-midi d'un faune*  
Dominique A, *La Relève*  
Charles Aznavour, *J'm'voyais déjà*  
Jacques Brel, *La Quête*  
Claude Dubois, *J'aurais voulu être un artiste (le blues du businessman)*  
John Lennon, *Imagine*  
Claude Nougaro, *Le Cinéma*  
Téléphone, *Un autre monde*  
Boris Vian, *La Complainte du progrès*  
Laurent Voulzy, *Le Rêve du pêcheur*

**Sites Internet**

Base de textes pour l'étude des rêves dans les textes littéraires : <http://www.reves.ca/index.php>

Exposition BNF Utopie La quête de la société idéale en Occident : <http://expositions.bnf.fr/utopie/index.htm>

**Mots clefs**

Rêve, rêverie, songe, méditation, fantasme, chimère, illusion, mirage, fantasmagorie.

Imaginaire, irréel, merveilleux, paradisiaque, fabuleux.

Bovarysme, symbolisme, surréalisme, onirisme.

Imaginer, rêvasser, divaguer, délirer, déraisonner.

Enchantement, idéal, utopie.

Jardin secret, for intérieur.

Doux rêveur, songe-creux, faire de beaux rêves, être dans les nuages, être dans la lune, réaliser un vieux rêve, rêver tout éveillé.

Pays du rêve, rêve américain, pays de Cocagne, le rêve de l'Orient, Eldorado.

L'herbe est toujours plus verte dans le pré d'à côté, faire des châteaux en Espagne, c'est le rêve !

## Enseignements primaire et secondaire

# Scolarisation des élèves en situation de handicap

---

### Projet personnalisé de scolarisation

NOR : MENE1502766A

arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015

MENESR - DGESCO A1-3

---

Vu code de l'action sociale et des familles ; code de l'éducation, notamment article D. 351-5 ; avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées du 9-12-2014 ; avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 11-12-2014 ; avis du CSE du 15-1-2015

---

**Article 1** - Le modèle de document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'[article D. 351-5 du code de l'éducation](#) est défini à l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** - Les références et nomenclatures applicables au projet personnalisé de scolarisation sont définies à l'annexe 2 du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Article 4** - La directrice générale de l'enseignement scolaire, la directrice générale de la cohésion sociale et la directrice générale de l'enseignement et de la recherche sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 février 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Marisol Touraine

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,  
Stéphane Le Foll

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,  
Ségolène Neuville

### Annexe 1

↳ [Projet personnalisé de scolarisation](#)

### Annexe 2

↳ [Nomenclatures applicables au projet personnalisé de scolarisation](#)

**Annexe 1**

Académie de ...	MDPH de ...
-----------------	-------------

**Projet personnalisé de scolarisation**

Ce PPS est valable jusqu'à la fin du cycle en cours. Il peut être révisé à la demande de la famille.

**1. Situation actuelle** (à la date du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_)**Renseignements administratifs :**

N° dossier MDPH : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_  
N° et rue \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_ \_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Tel \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Parents / Responsables légaux	
<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. Nom et prénom : _____	<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. Nom et prénom : _____
N° et rue : _____	N° et rue : _____
CP Ville : _____	CP Ville : _____
Tél. : _____	Tél. : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

✓ *Choix du mode de communication dans le cadre d'un parcours linguistique*

(nomenclature 1 : modes de communication)

**Établissement scolaire fréquenté :** \_\_\_\_\_

**Si différent, établissement scolaire de référence :** \_\_\_\_\_

**Établissement médico-social (le cas échéant) :** \_\_\_\_\_

**Autre établissement (sanitaire, social...) fréquenté :** \_\_\_\_\_

**Enseignant référent :** \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

**Scolarisation actuelle :**

Modalité de la scolarisation :  (nomenclature 2 : modalités de scolarisation)

Classe :  (nomenclature 3 : classes)

Temps effectif de scolarisation par semaine (en demi-journée) :

Si la durée de scolarisation est inférieure à une demi-journée, préciser la durée :

Lieux (Ets scolaire, EMS, ...)	temps

(nomenclature 4 : lieux de scolarisation) (nomenclature 5 : temps de scolarisation)

**Projet de vie de la famille, projet de formation :**

## 2. Priorités et objectifs

- **Objectifs pédagogiques** (en référence au socle et aux référentiels des formations suivies)  
*Exemple : Acquisitions comparables à la moyenne de la classe d'âge, ou programmation adaptée des objectifs d'apprentissage (préciser si le niveau n'est pas homogène)*
- **Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales**  
*Exemple : Interventions prioritairement en dehors du temps scolaire  
Interventions prioritairement sur temps scolaire*
- **Priorités complémentaires**  
*Exemple : Socialisation, maîtrise de l'outil informatique, autonomie (dans les déplacements, hygiène...), vie scolaire*

## 3. Réponses aux besoins : propositions de l'équipe pluridisciplinaire

### • Orientation scolaire

(nomenclature 6 : orientation concernant la scolarité)

### • Orientation médico-sociale

(nomenclature 7 : orientation vers un établissement ou service médico-social)

### • Matériel pédagogique adapté

(nomenclature 8 : matériel pédagogique adapté)

### • Aide humaine

- Aide humaine individuelle :

Nombre d'heures : \_\_\_\_\_

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : \_\_\_\_\_

Aide humaine mutualisée

**Déclinaison des activités principales indiquées sur la notification**

(nomenclature 9 : activités des personnels chargés de l'aide humaine)

**4. Décisions****• Orientation scolaire**

(nomenclature 6 : orientation concernant la scolarité)

Du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ au \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Nom d'Établissement (si indiqué sur la notification) : \_\_\_\_\_

**• Orientation médico-sociale**

(nomenclature 7 : orientation vers un établissement ou service médico-social)

Du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ au \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Nom d'Établissement (si indiqué sur la notification) : \_\_\_\_\_

**• Matériel pédagogique adapté**

(nomenclature 8 : matériel pédagogique adapté)

Du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ au \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**• Aide humaine**

Aide humaine individuelle :

Nombre d'heures : \_\_\_\_\_

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : \_\_\_\_\_

Aide humaine mutualisée

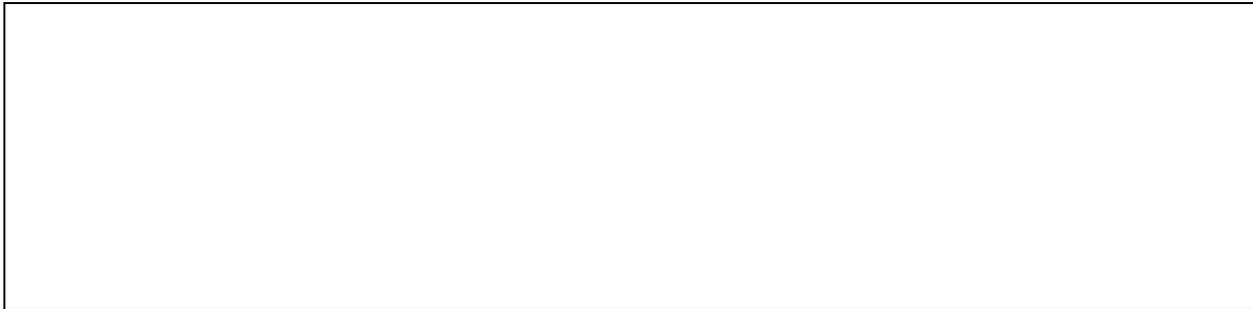
Du \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ au \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Déclinaison des activités principales indiquées sur la notification**

(nomenclature 9 : activités des personnels chargés de l'aide humaine)

**5. Préconisations**

(nomenclature 10 : Préconisations)



**Annexe 2****Nomenclatures applicables au projet personnalisé de scolarisation****1. Modes de communication**

- 1.1. Langue française
- 1.2. Langue française avec LPC (Langue française parlée complétée)
- 1.3. Communication bilingue (Langue française + LSF : Langue des signes française)

**2. Modalités de scolarisation**

- 2.1. Classe ordinaire
- 2.2. Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- 2.3. Dispositif LSF ou LPC
- 2.4. Classe de l'enseignement supérieur (BTS, CPGE...)
- 2.5. Unité d'enseignement installée dans un établissement médico-social
- 2.6. Unité d'enseignement installée dans un établissement sanitaire
- 2.7. Unité d'enseignement installée dans un établissement scolaire
- 2.8. Unité d'enseignement et scolarisation en milieu ordinaire à temps partagés
- 2.9. Unité d'enseignement et scolarisation en Clis à temps partagés
- 2.10. Unité d'enseignement et scolarisation en Ulis à temps partagés
- 2.11. Enseignement adapté (Segpa, Erea)
- 2.12. Enseignement par le Cned
- 2.13. Enseignement à domicile (Sapad, autres...)
- 2.14. Non scolarisé
- 2.15. Autres (à préciser)

**3. Classes****3.1. 1<sup>er</sup> degré**

- 3.1.1. Petite section
- 3.1.2. Moyenne section
- 3.1.3. Grande section
- 3.1.4. Cours préparatoire
- 3.1.5. Cours élémentaire 1<sup>re</sup> année
- 3.1.6. Cours élémentaire 2<sup>e</sup> année
- 3.1.7. Cours moyen 1<sup>re</sup> année
- 3.1.8. Cours moyen 2<sup>e</sup> année

**3.2. 2<sup>nd</sup> degré Collège**

- 3.2.1. 6<sup>e</sup>
- 3.2.2. 5<sup>e</sup>
- 3.2.3. 4<sup>e</sup>
- 3.2.4. 3<sup>e</sup>
- 3.2.5. 3<sup>e</sup> préparatoire aux formations professionnelles
- 3.2.6. Dispositif d'insertion aux métiers en alternance

**3.3. 2<sup>nd</sup> degré – Lycée général et technologique**

- 3.3.1. 2<sup>de</sup> générale et technologique
- 3.3.2. 1<sup>re</sup> générale
- 3.3.3. 1<sup>re</sup> technologique
- 3.3.4. Terminale générale
- 3.3.5. Terminale technologique

**3.4. 2<sup>nd</sup> degré – Lycée professionnel**

- 3.4.1. CAP 1<sup>re</sup> année
- 3.4.2. CAP 2<sup>e</sup> année

- 3.4.3. 2<sup>de</sup> professionnelle
- 3.4.4. 1<sup>re</sup> professionnelle
- 3.4.5. Terminale professionnelle
- 3.4.6. Autres (à préciser)

**3.5. Post-bac**

- 3.5.1. BTS 1<sup>re</sup> année
- 3.5.2. BTS 2<sup>e</sup> année
- 3.5.3. CPGE 1<sup>re</sup> année
- 3.5.4. CPGE 2<sup>e</sup> année

**4. Lieux de scolarisation**

- 4.1. Établissement scolaire
- 4.2. Établissement médico-social
- 4.3. Établissement sanitaire ou social
- 4.4. Enseignement à domicile (Cned...)
- 4.5. Autres établissements (à préciser)

**5. Temps de scolarisation**

- 5.1. Inférieur à une demi-journée
- 5.2. 1 demi-journée
- 5.3. 2 demi-journées
- 5.4. 3 demi-journées
- 5.5. 4 demi-journées
- 5.6. 5 demi-journées
- 5.7. 6 demi-journées
- 5.8. 7 demi-journées
- 5.9. 8 demi-journées
- 5.10. 9 demi-journées
- 5.11. 10 demi-journées et +

**6. Orientation concernant la scolarité**

- 6.1. Enseignement ordinaire
- 6.2. Maintien en maternelle
- 6.3. Enseignement adapté (Segpa, Erea)
- 6.4. Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- 6.5. Dispositif LSF ou LPC
- 6.6. Unité d'enseignement (UE)
- 6.7. Scolarisation en milieu ordinaire à temps partagés (UE et établissement scolaire)
- 6.8. Unité d'enseignement et scolarisation en Clis à temps partagés
- 6.9. Unité d'enseignement et scolarisation en Ulis à temps partagés

**7. Orientation vers un établissement ou service médico-social**

- 7.1. Institut médico-éducatif (IME)
- 7.2. Institut d'éducation motrice (IEM)
- 7.3. Institut d'éducation sensorielle (IES)
- 7.4. Institut thérapeutique, éducatif, et pédagogique (Itep)
- 7.5. Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)
  - 7.5.1. Sessad polyvalent
  - 7.5.2. Sessad pour déficience intellectuelle
  - 7.5.3. Sessad pour déficience motrice
  - 7.5.4. Sessad pour troubles du comportement
- 7.6. Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep) déficience auditive

- 7.7. Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep) déficience visuelle
- 7.8. Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation (SSEFIS)
- 7.9. Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAIS)
- 7.10. Service de soins et d'aide à Domicile (SSAD)
- 7.11. Autres (à préciser)

**8. Matériel pédagogique adapté (choix multiple)**

- 8.1. Ordinateur portable ou tablette
- 8.2. Matériel informatique spécifique (type à préciser)
- 8.3. Logiciels spécifiques (type à préciser)
- 8.4. Autres types de matériel (à préciser)

**9. Activités des personnels chargés de l'aide humaine (choix multiple)**

- 9.1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne
  - 9.1.1. Assurer les conditions de sécurité et de confort
  - 9.1.2. Aider aux actes essentiels de la vie
  - 9.1.3. Favoriser la mobilité
- 9.2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage (scolaires, éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)
- 9.3. Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

**10. Préconisations (choix multiple)**

- 10.1. Aménagements pédagogiques
  - 10.1.1. Temps majoré ou réduction du travail demandé
  - 10.1.2. Mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés
  - 10.1.3. Tutorat
  - 10.1.4. Outils de communication
  - 10.1.5. Double jeu de livres
  - 10.1.6. Supports de cours (clef USB, photocopies...)
  - 10.1.7. Aménagement des activités physiques et sportives
  - 10.1.8. Programmation adaptée des enseignements (exemple : CAP en 3 ans...)
  - 10.1.9. Autres (à préciser)
- 10.2. Adaptations pédagogiques
  - 10.2.1. Adaptation des supports
  - 10.2.2. Adaptation des consignes
  - 10.2.3. Exercices différenciés
  - 10.2.4. Evaluations adaptées
  - 10.2.5. Programmation adaptée des objectifs d'apprentissage
  - 10.2.6. Autres (à préciser)
- 10.3. Autres accompagnements (CAMSP, CMPP, Sapad, Cned, orthophonie, ...)
- 10.4. Mobilier adapté
- 10.5. Mesures préparatoires à l'orientation professionnelle (stages, évaluations, bilans)
- 10.6. Prise en compte des besoins pour les sorties et voyages scolaires
- 10.7. Autres (à préciser)

## Enseignements primaire et secondaire

# Scolarisation des élèves en situation de handicap

---

### Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)

NOR : MENE1502719A

arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015

MENESR - DGESCO A1-3

---

Vu code de l'action sociale et des familles ; code de l'éducation ; avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées du 9-12-2014 ; avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 11-12-2014 ; avis du CSE du 15-1-2015

---

**Article 1** - Lorsqu'un élève majeur ou, s'il est mineur, ses responsables légaux, a saisi la maison départementale des personnes handicapées d'une première demande d'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation, les informations relatives à sa situation scolaire peuvent être recueillies au moyen du document intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande) » annexé au présent arrêté. À la demande de l'élève handicapé majeur ou, s'il est mineur, de ses responsables légaux, ce document est renseigné par l'équipe éducative.

**Article 2** - Lorsqu'un élève en situation de handicap bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation, l'équipe de suivi de la scolarisation définie à l'article L. 112-2-1 du code de l'éducation procède au moins une fois par an à l'évaluation de ce projet et de sa mise en œuvre. Les informations recueillies au cours de cette réunion sont transcrites dans le document intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco réexamen) », annexé au présent arrêté.

**Article 3** - La directrice générale de l'enseignement scolaire, la directrice générale de la cohésion sociale et la directrice générale de l'enseignement et de la recherche sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 février 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Marisol Touraine

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,  
Stéphane Le Foll

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,  
Ségolène Neuville

## Annexes

### Introduction

Le dépôt d'une demande de compensation à la maison départementale de la personne handicapée doit être accompagné des pièces mentionnées à l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles. Dans le champ de la scolarisation, le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour

l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation. Lorsque la demande porte sur le parcours de scolarisation et de formation d'un élève, le GEVA-Sco est également joint afin que l'équipe pluridisciplinaire puisse procéder à l'évaluation prévue à l'[article R. 146-29 du code de l'action sociale et des familles](#). Les échanges entre les services compétents de l'éducation nationale et la MDPH, au sujet d'un élève, se font par l'intermédiaire du GEVA-Sco, qui remplace tous les documents supports de demandes, notamment d'accompagnement, de matériel pédagogique adapté ou d'orientation.

Seules les informations utiles à l'évaluation des besoins de l'élève, notamment en fonction de son projet de formation et de sa problématique, doivent figurer dans le GEVA-Sco. Pour certains items, la réponse s'appuie sur un système de cotation qui est mentionné. La mention « sans objet » est apportée en réponse aux questions ou items qui ne sont pas pertinents compte tenu de la situation de l'élève.

Dans le cas d'une première saisine de la MDPH, le recueil des informations concernant la situation de l'élève peut prendre la forme du GEVA-Sco première demande. Ce document est renseigné, notamment, par l'équipe éducative, dans le cadre d'un dialogue avec l'élève handicapé majeur ou, s'il est mineur, ses représentants légaux. Ce document fait l'objet de l'annexe 1.

Lorsque l'élève bénéficie déjà d'un projet personnalisé de scolarisation, le GEVA-Sco réexamen est renseigné par l'enseignant référent lors de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation prévue par l'[article D. 351-10 du code de l'éducation](#). Il constitue le compte-rendu de cette réunion. Il fait l'objet de l'annexe 2.

### **Annexe 1**

[📄 Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - première demande \(GEVA-Sco première demande\)](#)

Il convient d'ouvrir ce document avec un logiciel de lecture PDF afin de renseigner les champs de formulaire.

### **Annexe 2**

[📄 Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - réexamen \(GEVA-Sco réexamen\)](#)

Il convient d'ouvrir ce document avec un logiciel de lecture PDF afin de renseigner les champs de formulaire.

## Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

**PREMIÈRE DEMANDE**

Pour l'année scolaire 20\_\_\_ / 20\_\_\_

Date de réunion de l'équipe éducative \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

### Identification

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Coordonnées des représentants légaux		
Parents		Autre responsable légal
Mme / M. : _____	Mme / M. : _____	Mme / M. : _____
N° et rue : _____	N° et rue : _____	N° et rue : _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____	Tél. : _____	Tél. : _____
Courriel : _____	Courriel : _____	Courriel : _____

### Points saillants liés à la scolarisation

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_ Classe fréquentée : \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

### Parcours de scolarisation

Années	Scolarisation

**Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autres...)**

Plan ou projets formalisés	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets...)
PAI	
PPRE PAP	
Mesures éducatives	
Autres	

Accompagnement et soins	Commentaires, précisions
RASED	
SAPAD	
CNED	
Soins hospitaliers	
CAMSP CMP CMPP	
EMS	
SESSAD	
Soins en libéral	
Autres	

Conditions matérielles	Commentaires, précisions
Aménagements et adaptations pédagogiques	
Outils de communication	
Matériel informatique et audiovisuel	
Matériel déficience auditive	
Matériel déficience visuelle	
Mobilier et petits matériels	
Transport	
Autres	

**Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)**

Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP,CE1...). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :

--

scolarité sans aménagements ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge

scolarité sans aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

scolarité avec des aménagements ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

scolarité avec des aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

### Emploi du temps actuel de l'élève

(temps de scolarisation, activités périscolaires, accompagnement et soins, lieux...)

	<b>MATIN</b>	<b>MIDI</b>	<b>APRÈS-MIDI</b>
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			



## Observation des activités de l'élève (suite)

ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						

**A** : activité réalisée sans difficulté et seul.

**B** : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.

**C** : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

**D** : activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :



## Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

**RÉEXAMEN**

N° de dossier MDPH : \_\_\_\_\_ Pour l'année scolaire 20\_\_\_\_/20\_\_\_\_ Date de réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

### Identification

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Coordonnées des représentants légaux		
Parents		Autre responsable légal
Mme / M. : _____	Mme / M. : _____	Mme / M. : _____
N° et rue : _____	N° et rue : _____	N° et rue : _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____	Tél. : _____	Tél. : _____
Courriel : _____	Courriel : _____	Courriel : _____

### Points saillants liés à la scolarisation

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_ Classe fréquentée : \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

### Parcours de scolarisation

Années	Scolarisation

**Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autres...)**

Plan ou projets formalisés	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets...)
PAI	
Mesures éducatives	
Autres	

Accompagnement et soins	Commentaires, précisions
RASED	
SAPAD	
CNED	
Soins hospitaliers	
CAMSP    CMP    CMPP	
EMS	
SESSAD	
Soins en libéral	
Autres	

Conditions matérielles	Commentaires, précisions
Aménagements et adaptations pédagogiques	
Outils de communication	
Matériel informatique et audiovisuel	
Matériel déficience auditive	
Matériel déficience visuelle	
Mobilier et petits matériels	
Transport	
Autres	

**Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)**

Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP,CE1...). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :

scolarité ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

scolarité n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

### Emploi du temps actuel de l'élève

(temps de scolarisation, activités périscolaires, accompagnement et soins, lieux...)

	<b>MATIN</b>	<b>MIDI</b>	<b>APRÈS-MIDI</b>
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

## Observation des activités de l'élève

ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
	Tâches et exigences générales, relation avec autrui						
Mobilité, manipulation	S'orienter dans le temps						
	S'orienter dans l'espace						
	Fixer son attention						
	Mémoriser						
	Gérer sa sécurité						
	Respecter les règles de vie						
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales						
	Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui						
	Faire ses transferts (ex.: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)						
	Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des activités scolaires)						Accessibilité du bâti : oui non partielle Nature des difficultés rencontrées :
Entretien personnel	Utiliser les transports en commun						
	Avoir des activités de motricité fine						
	Assurer l'élimination et utiliser les toilettes						
	S'habiller/se déshabiller						
Communication	Prendre ses repas (manger, boire)						
	Prendre soin de sa santé						
	Parler						
	Comprendre la parole en face à face						
	Comprendre une phrase simple						
Produire et recevoir des messages non verbaux							

**A** : activité réalisée sans difficulté et seul.

**B** : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.

**C** : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

**D** : activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

## Observation des activités de l'élève (suite)

ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						

**A** : activité réalisée sans difficulté et seul.

**B** : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.

**C** : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

**D** : activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :

## Bilan de la période écoulée

En quoi les aménagements, adaptations, orientations et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève, permis d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

### Aménagement et adaptations pédagogiques (dont matériel pédagogique adapté)

### Dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS, unité d'enseignement, SEGPA...)

### Missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine

Accompagnements et soins (ESMS, libéraux, autres...)

## Perspectives

Objectifs pédagogiques et axes à travailler pour la suite du parcours de formation et/ou du projet professionnel



## Personnels CHSCT

### Liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel

NOR : MENH1500194A

arrêté du 14-1-2015 - J.O. du 25-1-2015

MENESR - DGRH C1-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2014-1560 du 22-12-2014 ; arrêté du 1-12-2011 modifié

**Article 1** - Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'éducation nationale :

Organisations syndicales	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Fédération syndicale unitaire (FSU)	4 sièges	4 sièges
Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) éducation	2 sièges	2 sièges
Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle - Force ouvrière (Fnec-FP-FO)	1 siège	1 siège

**Article 2** - Les organisations syndicales énumérées à l'article 1er disposent d'un délai maximal de quinze jours pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants, à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 3** - L'arrêté du 13 décembre 2011 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère chargé de l'éducation nationale est abrogé.

**Article 4** - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

## Personnels

### Tableau d'avancement

---

#### Inscription et nomination au tableau d'avancement à la hors classe du corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2015

NOR : MENH1500078A

arrêté du 22-1-2015

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 janvier 2015, les inspecteurs de l'éducation nationale de classe normale dont les noms suivent sont inscrits et nommés au tableau d'avancement à la hors classe du corps des inspecteurs de l'éducation nationale au 1er janvier 2015.

- 1 - Marc Laflaquière, enseignement du premier degré, Polynésie française
- 2 - Élisabeth David, enseignement du premier degré, Besançon
- 3 - Christophe Haselbauer, enseignement du premier degré, Lyon
- 4 - Jean Caunois, enseignement du premier degré, Reims
- 5 - Yves Plasse, enseignement du premier degré, Lyon
- 6 - Amélie-Raymonde Benoit, enseignement du premier degré, DRJSCS Guyane
- 7 - Laurent Maire, enseignement du premier degré, Rouen
- 8 - Érick Le Floc'h, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 9 - Marianne Dayde, enseignement du premier degré, Lyon
- 10 - Brigitte Broise, enseignement du premier degré, Lyon
- 11 - Richard Bello, enseignement du premier degré, Nancy-Metz
- 12 - Josette Denizart, enseignement du premier degré, Créteil
- 13 - Marylène Cochet, enseignement du premier degré, Nantes
- 14 - Philippe Bagot, enseignement du premier degré, Orléans-Tours
- 15 - Christine Khorsi, enseignement du premier degré, Toulouse
- 16 - Martine Peyrègne, enseignement du premier degré, Toulouse
- 17 - Madame Frédérique Picart, enseignement du premier degré, Paris
- 18 - Jean-Claude Séguy, enseignement du premier degré, Lyon
- 19 - Jean-Louis Lazard, enseignement du premier degré, Guadeloupe
- 20 - Mireille Derville, enseignement du premier degré, Lille
- 21 - Stéphan Brunie, enseignement du premier degré, Poitiers
- 22 - Marie-Suzette Payet, enseignement du premier degré, Réunion
- 23 - Madame Michèle Delomel, enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées, Créteil
- 24 - Alain Gallerand, enseignement du premier degré, communauté urbaine d'Alençon
- 25 - Valérie Deschler-Bouladoux, information et orientation, Poitiers
- 26 - Madame Dominique Vassal, enseignement technique, option économie et gestion, Lyon
- 27 - Bruno Claval, enseignement du premier degré, Lille
- 28 - Marcel Appavoupouille, enseignement du premier degré, Réunion
- 29 - Bernard Grémion, enseignement du premier degré, Créteil
- 30 - Thierry Vasse, enseignement du premier degré, ville de Caen
- 31 - Thierry Lallemand, enseignement du premier degré, Réunion
- 32 - Denis Ouin, enseignement du premier degré, Réunion
- 33 - Arnould Vanderstuyf, enseignement du premier degré, Lille
- 34 - Catherine Antoni, enseignement du premier degré, Nancy-Metz
- 35 - Bertrand Barilly, enseignement du premier degré, Nantes
- 36 - Véronique Willig, enseignement du premier degré, Grenoble

- 37 - Nadine Petit, enseignement du premier degré, Versailles
- 38 - Christophe Portenart, enseignement du premier degré, Nouvelle-Calédonie
- 39 - Madame Dominique Bense, enseignement du premier degré, Versailles
- 40 - Hervé Baud, enseignement du premier degré, Lyon
- 41 - Sophie Roblin, enseignement du premier degré, Montpellier
- 42 - Vincent Cotton, enseignement du premier degré, Lille
- 43 - Didier Lemaire, enseignement du premier degré, Amiens
- 44 - Jacques Naviglio, enseignement technique, option économie et gestion, Grenoble
- 45 - Paul Devin, enseignement du premier degré, Créteil
- 46 - Alain Niermont, enseignement du premier degré, Dijon
- 47 - Jean-Claude Greig, enseignement du premier degré, Polynésie française
- 48 - Catherine Bitard, enseignement du premier degré, Versailles
- 49 - Dominique Papon, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 50 - Leila Bairi, enseignement du premier degré, Besançon
- 51 - Isabelle Souron, enseignement du premier degré, Paris
- 52 - Jean-Hugues Brondin, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Lyon
- 53 - Monsieur Frédéric Azais, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 54 - Lydie Bourget, enseignement du premier degré, Nantes
- 55 - Monsieur Michel Napolitano, enseignement du premier degré, Nice
- 56 - Marie-Hélène Oger, enseignement du premier degré, Nantes
- 57 - Philippe Mespoulhe, enseignement du premier degré, Réunion
- 58 - Éric Gilles, enseignement du premier degré, Grenoble
- 59 - Bénédicte Lesieur, enseignement du premier degré, Nice
- 60 - Loïc Martin, enseignement du premier degré, Besançon
- 61 - Marie-Danielle Minier, enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante lettres, Nantes
- 62 - Valérie Soulaïne, enseignement du premier degré, Versailles
- 63 - Marie-Pierre Cohéré, enseignement du premier degré, Bordeaux
- 64 - Jean-François Bohy, enseignement du premier degré, AEFÉ
- 65 - Bertrand Lecreux, enseignement du premier degré, Lille
- 66 - Laurent Breitbach, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Rouen
- 67 - Thierry Baboeuf, enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées, Rouen
- 68 - Régine Coste, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Nantes
- 69 - Monsieur Michel Deganis, enseignement technique, option économie et gestion, Grenoble
- 70 - Madame Pascale Raveau, enseignement du premier degré, Poitiers
- 71 - Alexandrine Carra, enseignement du premier degré, Amiens
- 72 - Raniha Oultache, information et orientation, Orléans-Tours
- 73 - Thierry Claverie, enseignement du premier degré, Mayotte
- 74 - Véronique Fuselli, information et orientation, administration centrale
- 75 - Gérard Druon, enseignement du premier degré, Lille
- 76 - Mohammed Kamal, enseignement du premier degré, Nancy-Metz
- 77 - Monsieur Stéphane Respaud, enseignement du premier degré, Toulouse
- 78 - Christine Ferrari, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Nancy-Metz
- 79 - Marie-Christine Mérieux, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Orléans-Tours
- 80 - Gilbert Carbou, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles ; dominante sciences industrielles, Toulouse
- 81 - Anne Fonvielle, enseignement technique, option économie et gestion, Guadeloupe
- 82 - Pierre Cagnoli, enseignement du premier degré, Nice
- 83 - Isabelle Schaeffer, enseignement du premier degré, Strasbourg
- 84 - Marie-Christine Gommard, enseignement général, option lettres-langues vivantes, dominante anglais, Toulouse

- 85 - Monsieur Frédéric Geldhof, enseignement du premier degré, Reims
- 86 - Catherine Lefebvre, enseignement du premier degré, Grenoble
- 87 - Raymond Rocher, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Versailles
- 88 - Jean-Claude Jardinier, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, administration centrale
- 89 - Serge Rosette, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Montpellier
- 90 - Arnaud Makoudi, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Strasbourg
- 91 - Alain Ricci, enseignement technique, option économie et gestion, Créteil
- 92 - Hervé Freichel, enseignement du premier degré, Nouvelle-Calédonie
- 93 - Catherine Defond, enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées, Poitiers
- 94 - Jean-Pierre Stienne, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Lille
- 95 - Alain Gineyts, enseignement du premier degré, Lyon
- 96 - Nicole Cirier, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 97 - Marie-Pascale Schamme, enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées, Rouen
- 98 - Joël Guilloton, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Nantes
- 99 - Bruno Étienne, information et orientation, Grenoble
- 100 - Pierre Dasque, enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées, Toulouse
- 101 - Pierre-Michel Brunel, enseignement du premier degré, Lyon
- 102 - Muriel Leduc, information et orientation, Créteil
- 103 - Marie-Luce Chevrollier-Brown, enseignement général, option lettres-langues vivantes, dominante anglais, Nantes
- 104 - Thierry Duchene, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Montpellier
- 105 - Patrick Le Bihan, enseignement technique, option économie et gestion, Créteil
- 106 - Thierry Soncarrieu, information et orientation, Aix-Marseille
- 107 - Christian Sireix, enseignement du premier degré, Créteil
- 108 - Corinne Gentilhomme, enseignement du premier degré, Strasbourg
- 109 - Claire Bouiller, enseignement du premier degré, Besançon
- 110 - Jocelyne Dejoux, enseignement du premier degré, Bordeaux
- 111 - Xavier Garcia, enseignement du premier degré, Montpellier
- 112 - Madame Emmanuelle Jacquier, enseignement du premier degré, Lille
- 113 - Fouzia Messaoudi, enseignement du premier degré, Paris
- 114 - Alain Gorez, enseignement du premier degré, Créteil
- 115 - Philippe Eugène, enseignement du premier degré, Wallis-et-Futuna
- 116 - Philippe Ducloux, enseignement du premier degré, Clermont-Ferrand
- 117 - Corinne Galle, enseignement du premier degré, Rouen
- 118 - François Mercier, enseignement du premier degré, Toulouse
- 119 - Éric Douchet, enseignement du premier degré, Nancy-Metz
- 120 - Brigitte Depret, enseignement du premier degré, Lille
- 121 - Françoise Cottet-Émard, enseignement du premier degré, Besançon
- 122 - Monsieur Dominique Reilhan, enseignement du premier degré, Montpellier
- 123 - Monsieur Claude Chotteau, enseignement du premier degré, Caen
- 124 - Yolande Verlaguet, enseignement du premier degré, Nouvelle Calédonie
- 125 - Madame Pascale Bolsius, enseignement du premier degré, Nancy-Metz
- 126 - Catherine Mazelier, enseignement technique, option économie et gestion, Poitiers
- 127 - Sandrine Philippe, enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante lettres, Paris

- 128 - Isabelle Chartier, enseignement du premier degré, Toulouse
- 129 - Isabelle Vallot, enseignement technique, option économie et gestion, Versailles
- 130 - Étienne Vaquer, enseignement du premier degré, Montpellier
- 131 - Jacques Delaune, enseignement du premier degré, Nantes
- 132 - Valérie Fortin, enseignement du premier degré, Orléans-Tours
- 133 - Claude Senée, enseignement du premier degré, Orléans-Tours
- 134 - Martine Degorce-Dumas, enseignement du premier degré, Versailles
- 135 - Marc Molinié, enseignement du premier degré, Toulouse
- 136 - Franck Vantouroux, information et orientation, Montpellier
- 137 - Sylvie Percheron, enseignement du premier degré, Versailles
- 138 - Richard Rubio, enseignement du premier degré, Montpellier
- 139 - Patrick Lazare, enseignement du premier degré, Bordeaux
- 140 - Vincent Breton, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 141 - Isabelle Dupinay, enseignement du premier degré, Toulouse
- 142 - Marie-José Carnevali, enseignement du premier degré, Besançon
- 143 - Jean-François Crosson, enseignement du premier degré, Réunion
- 144 - Hervé Drzewinski, enseignement du premier degré, Versailles
- 145 - André Saugeay, enseignement du premier degré, Créteil
- 146 - Monique Gourdy, enseignement général, option lettres-langues vivantes, dominante anglais, Caen
- 147 - Monsieur Daniel Lallai, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 148 - Marc Guevel, enseignement du premier degré, Créteil
- 149 - Marie-José Valdenaire, enseignement du premier degré, Versailles
- 150 - Reda Farah, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles, Paris
- 151 - Thierry Mercier, enseignement du premier degré, Lille
- 152 - Monsieur Daniel Berriaux, enseignement du premier degré, Nice
- 153 - Laurent Rougier, enseignement du premier degré, Poitiers
- 154 - Marie-Pierre Sauve, enseignement technique, option économie et gestion, Lyon
- 155 - Suzanne Bultheel, information et orientation, Montpellier
- 156 - Corinne Sourbets, enseignement du premier degré, Caen
- 157 - Claire Vennin, enseignement du premier degré, Lille
- 158 - Rose-Marie Marchais-Hutchinson, enseignement du premier degré, Poitiers
- 159 - Christel Boulineau, enseignement du premier degré, Poitiers
- 160 - Christophe Armand, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Amiens
- 161 - Catherine Come, enseignement du premier degré, administration centrale
- 162 - Patrick Graval, enseignement technique, option économie et gestion, Limoges
- 163 - Mohamed Bouchareb, enseignement général, option mathématiques-sciences physiques et chimiques, Orléans-Tours
- 164 - Pierre Martin, enseignement technique, option économie et gestion, Grenoble
- 165 - Martine Aussibel, enseignement du premier degré, Versailles
- 166 - François Tétienne, enseignement du premier degré, Nice
- 167 - Martin Arlen, enseignement du premier degré, Strasbourg
- 168 - Françoise Maupin, enseignement du premier degré, Orléans-Tours
- 169 - Pascal Maillot, enseignement du premier degré, Lille
- 170 - Claudine Quernec-Crespeau, enseignement général, option lettres - histoire-géographie, dominante histoire-géographie, Orléans-Tours
- 171 - Gery Quennesson, enseignement du premier degré, Lille
- 172 - Jean Borel, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués, Paris
- 173 - Claude Ézelin, enseignement du premier degré, Guyane
- 174 - Brigitte Gentes, enseignement du premier degré, Rouen
- 175 - Bernard Fressignac, enseignement du premier degré, Toulouse

- 176 - Isabelle Montalon, enseignement du premier degré, Aix-Marseille
- 177 - Nathalie Noël, enseignement du premier degré, Dijon
- 178 - Aude Muller, enseignement du premier degré, Polynésie française
- 179 - Madame Dominique Massabuau, enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués, Toulouse
- 180 - Marie-Anne Terrioux-Sofio, enseignement technique, option économie et gestion, Limoges
- 181 - Monsieur Dominique Pichard, enseignement du premier degré, Orléans-Tours
- 182 - Sandrine Lair, enseignement du premier degré, administration centrale

## Personnels

### Tableau d'avancement

---

#### Inscription et nomination au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2015

NOR : MENH1500079A

arrêté du 22-1-2015

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 janvier 2015, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale dont les noms suivent sont inscrits et nommés au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux à compter du 1er janvier 2015.

- 1 - Véronique Staat, anglais, Créteil
- 2 - François Virot, éducation musicale, Rouen
- 3 - Mathias Bouvier, Daasen, Nantes
- 4 - Madame Michèle Andreani, anglais, Corse
- 5 - Laurent Le Mercier, Dasen, Limoges
- 6 - Jean-Olivier Garnier, physique-chimie, Nantes
- 7 - Jean-Michel Abolivier, anglais, Nice
- 8 - Monsieur Pascal Bégou, italien, Grenoble
- 9 - Franck Jarno, Dasen , Reims
- 10 - Jean-Baptiste Lepetz, lettres, Réunion
- 11 - Béatrice de Lavalette, AVS, Créteil
- 12 - Fabrice Larche, AVS, administration centrale
- 13 - Florence de Puylaroque-Chabal, AVS, Créteil
- 14 - Anne Peyrat, AVS, Créteil
- 15 - Olivier Millangue, Dasen, Nice
- 16 - François Capy, mathématiques, Lille
- 17 - Monsieur Dominique Renault, éducation physique et sportive, Grenoble
- 18 - Christian Champendal, anglais, Grenoble
- 19 - Nadine Loiseau, espagnol, Lyon
- 20 - Pierre-Jean Verges, AVS, Nancy-Metz
- 21 - Catherine Chiffe, économie-gestion, Clermont-Ferrand
- 22 - Monsieur Daniel Guillaume, lettres, Créteil
- 23 - Bruno Mery, éducation physique et sportive, Orléans-Tours
- 24 - Patrick Borloz, Dafpe, Reims
- 25 - Pierre-Alain Chiffre, lettres, Dijon
- 26 - Bruno Durand, arts plastiques, Dijon
- 27 - Myriam Vial, sciences et vie de la Terre, Lyon
- 28 - Marie-Françoise Crouzier, AVS, administration centrale
- 29 - Sabine Carotti, STI secteur sciences médico-sociales, Paris
- 30 - Isabelle Méjean, histoire-géographie, Bordeaux
- 31 - Nadja Isaac, allemand, ministère des affaires étrangères et du développement international
- 32 - Franck Picaud, Daasen, Toulouse
- 33 - Alain Gaudeul, mathématiques, Nantes
- 34 - Éric Pagotto, mathématiques, Nancy-Metz
- 35 - Thierry Lévêque, physique-chimie, Nancy-Metz
- 36 - Régine Jeandrot, éducation physique et sportive, Nancy-Metz
- 37 - Silvana Diksa, anglais, Grenoble

- 38 - Gilbert Guinez, lettres, Strasbourg
- 39 - Didier Blondel, Daasen, Amiens
- 40 - Maryannick Jourden, mathématiques, Rennes
- 41 - Guylène Esnault, Daasen, Bordeaux
- 42 - Julien Cozema, éducation physique et sportive, Guadeloupe
- 43 - Marylène Durupt, anglais, Grenoble
- 44 - Sabrina Caliaros-Solom, Dan, Bordeaux
- 45 - Anne Dauvergne, anglais, Dijon
- 46 - Marie-Noëlle Humbert, éducation physique et sportive, Reims
- 47 - Agnès Lelièvre, espagnol, Caen
- 48 - Jacques Caillaut, Dasen, Toulouse
- 49 - Francis Gérard, STI secteur industriel, Office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre
- 50 - Marie-Paule Collet, économie-gestion, Guyane
- 51 - Éric Tournier, AVS, Administration centrale
- 52 - Damien Durand, Daasen, Lille
- 53 - Jean-Marc Tochon, STI secteur industriel, Besançon
- 54 - Patrick Schwander, STI secteur industriel, Lyon
- 55 - Yves Flammier, STI secteur industriel, Lyon
- 56 - Didier Vanderperre, STI secteur industriel, Toulouse
- 57 - Ghislaine Bellance, éducation musicale, Martinique
- 58 - Daniel Passat, Daasen, Bordeaux
- 59 - Gilles Bulabois, histoire-géographie, Besançon
- 60 - Pierrick Rousseau, économie-gestion, ministère des affaires étrangères et du développement international
- 61 - Yann Perron, espagnol, Rouen
- 62 - Monsieur Claude Garnier, Dafpic, Aix-Marseille
- 63 - Monsieur Manuel Vieira, portugais, Créteil
- 64 - Françoise Robin, lettres, Rouen
- 65 - Alain Vesin, mathématiques, Orléans-Tours
- 66 - Hervé Prigent, lettres, Rennes
- 67 - Alex Bicep, STI secteur industriel, Guadeloupe
- 68 - Jean-Luc Bordron, anglais, Besançon
- 69 - Jean-Jacques Baton, STI secteur industriel, Nantes
- 70 - Monsieur Pascal Grand, allemand, Lyon
- 71 - Monsieur Jacky Crépin, Dasen, Nantes
- 72 - Bernard Pallec, AVS, Toulouse
- 73 - Éric Fardet, Dasen, Besançon
- 74 - Thierry Marchive, éducation physique et sportive, Poitiers
- 75 - Christian Feytout, SES, Bordeaux
- 76 - Bernard Lebrun, éducation physique et sportive, Nantes
- 77 - Bernard Claux, AVS, Créteil
- 78 - Denis Lejay, Daasen, Versailles
- 79 - Madame Michelle Rondeau-Revelle, sciences et vie de la Terre, Créteil
- 80 - Louis Giraud, STI secteur industriel, Nice
- 81 - Émilie Noubadji, AVS, Paris
- 82 - Jean-Luc Strugarek, Dasen, Amiens
- 83 - Philippe Dutarte, Mathématiques, Créteil
- 84 - Léon Folk, Dasen, Nancy-Metz
- 85 - Monsieur Pascal Brasselet, physique-chimie, Rennes
- 86 - Jacqueline Gaubert, économie-gestion, Grenoble
- 87 - Monsieur Michel Vignolles, économie-gestion, Versailles
- 88 - Monsieur Pascal Schrapffer, physique-chimie, Réunion
- 89 - Christian Moronval, éducation physique et sportive, Aix-Marseille
- 90 - Catherine Mottet, lettres, Poitiers

- 91 - Marielle Brun, éducation physique et sportive, Clermont-Ferrand
- 92 - Louis-Georges Ledoux, CSAIO, Martinique
- 93 - Martine Klein-Bildstein, anglais, Nancy-Metz
- 94 - Monsieur Daniel Bianchet, anglais, Poitiers
- 95 - Monsieur Michel Brusson, anglais, Versailles
- 96 - Monsieur Dominique Tyvaert, philosophie, Nancy-Metz
- 97 - Didier Detalminil, directeur de CRDP, Rouen
- 98 - Monsieur René Macron, Daasen, Versailles
- 99 - Jocelyne Leal, lettres, Rennes
- 100 - Rémy Dupe, STI secteur industriel, Martinique
- 101 - Jacques Chéritel, Dafpic, Créteil
- 102 - Monsieur Michel Roques, histoire-géographie, Bordeaux
- 103 - Bertrand Lissillour, physique-chimie, Versailles

## Personnels

### Directeurs d'Erea et directeurs d'ERPD

---

#### Accès au corps des personnels de direction, mobilité et recrutement 2015

NOR : MENH1501379N

note de service n° 2015-029 du 9-2-2015

MENESR - DGRH E2-3

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Références : décret n° 81-482 du 8-5-1981 modifié ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001 modifié par décret n° 2012-932 du 1-8-2012

---

L'article 21 du [décret n° 2012-932 du 1er août 2012](#) portant modification du statut des personnels de direction prévoit que les fonctionnaires titulaires nommés dans les emplois de directeur d'Erea et de directeur d'ERPD peuvent demander à être nommés dans la deuxième classe du corps des personnels de direction, pendant une période de quatre ans, du 1er septembre 2012 au 1er septembre 2016.

Ces nominations seront prononcées après inscription sur une **liste d'aptitude annuelle spécifique** dont les modalités de mise en œuvre sont précisées dans la présente note au point 1.

Durant la période de transition susmentionnée, le mouvement des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD se déroulera selon la procédure habituelle énoncée au point 2 et sera examiné par les commissions consultatives paritaires nationales (CCPN) compétentes à l'égard des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD.

Enfin, le recrutement sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD s'effectuera selon les modalités définies au point 3.

#### 1 - L'intégration par liste d'aptitude des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD dans le corps des personnels de direction

Les fonctionnaires titulaires nommés dans un emploi de directeur d'Erea ou d'ERPD candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude ouverte au titre de l'année 2015 pour l'accès des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD au corps des personnels de direction doivent remplir les conditions suivantes :

- justifier au 1er septembre 2015 de trois années d'exercice effectif des fonctions de directeur d'Erea ou de directeur d'ERPD

et

- être en position d'activité dans un Erea ou un ERPD.

La demande d'inscription sur la liste d'aptitude à remplir par les candidats est jointe à la présente note de service en annexe I.

Conformément à l'article 21 du décret n° 2012-932 du 1er août 2012, les directeurs d'Erea et les directeurs d'ERPD qui intégreront le corps des personnels de direction seront maintenus sur le poste qu'ils occupent à la date de leur nomination et classés dans le grade de personnel de direction de 2e classe selon les dispositions de l'article 11 du [décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001](#). Les articles 12 et 13 du même décret, relatifs au classement, leur sont également applicables. Les services accomplis dans le corps et le grade d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le corps et le grade d'intégration.

**Important : les agents qui n'auront pas été intégrés dans le corps des personnels de direction ne pourront plus exercer leurs fonctions de directeur d'Erea ou de directeur d'ERPD au-delà du 1er septembre 2016.**

#### 2 - La mobilité sur les postes de directeur d'Erea et de directeur d'ERPD

Pendant la période transitoire, le mouvement des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD s'effectue selon les modalités rappelées ci-après. À l'issue de cette période, il sera partie intégrante du mouvement des personnels de direction.

Seront examinées **en priorité** les demandes de mobilité présentées par les candidats occupant leur poste depuis au moins trois ans.

Les demandes de mobilité, établies selon le modèle joint en annexe II, doivent être transmises par la voie hiérarchique. Le nombre de vœux est limité à six. La liste des postes susceptibles d'être vacants (annexes III et IV) n'a qu'une valeur indicative, des vacances pouvant se découvrir postérieurement à sa publication. Il est donc recommandé aux candidats à la mobilité de faire figurer dans leurs vœux tout établissement, département ou académie susceptible de les intéresser.

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que tout vœu exprimé sur la fiche de demande de mobilité implique l'engagement d'accepter le poste considéré.**

### 3 - Le recrutement des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD

Pendant la période de transition, le recrutement des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement s'effectuera en deux temps complémentaires.

#### 3.1 - Recrutement de personnels de direction par la procédure dite « postes à profil »

Les postes restés vacants à l'issue des CCPN seront proposés aux personnels de direction, **titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)**, selon une procédure de recrutement de type « **postes à profil** » dont les délais sont précisés au point 4, qu'ils soient ou non inscrits dans le mouvement général 2015 des personnels de direction.

Les candidats devront remplir et transmettre le dossier figurant en annexe VI au recteur de leur académie d'origine par la voie hiérarchique.

Après avoir émis un avis circonstancié, le recteur de l'académie d'origine transmettra au(x) recteur(s) de(s) (l')académie(s) demandée(s) un exemplaire du(des) dossier(s).

Les recteurs des académies demandées recevront les candidats en entretien et transmettront à l'administration centrale les dossiers complets revêtus de leur avis.

Les propositions d'affectation seront ensuite soumises à l'examen de la commission administrative paritaire nationale (CAPN) compétente à l'égard des personnels de direction.

#### 3.2 - Recrutement par la voie de la liste d'aptitude de droit commun pour l'accès au grade de personnel de direction de 2e classe ou par la voie du détachement

Au cas où des postes resteraient vacants à l'issue de la précédente procédure, ils seraient accessibles par la voie de la liste d'aptitude de droit commun ou par la voie du détachement.

Ces modes de recrutement sont précisés dans les deux notes de service annuelles ([note de service n° 2015-007 du 16 janvier 2015](#) relative à la liste d'aptitude et [note de service n° 2015-008 du 16 janvier 2015](#) relative au détachement) dont les publications ont eu lieu en janvier 2015.

### 4 - Calendrier des opérations

- Transmission par les services académiques au service de l'encadrement des demandes de mobilité (annexe II) des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD : **le vendredi 27 février 2015 au plus tard.**
- Réunion des CCPN des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD pour l'examen de la mobilité : **le mercredi 1er avril 2015.**
- Publication par les services académiques sur la Biep et/ou les PIA des fiches des postes restés vacants à l'issue des CCPN : **le vendredi 10 avril 2015 au plus tard.**
- Transmission par les services académiques au service de l'encadrement des fiches des postes (annexe V) restés vacants à l'issue des CCPN pour publication sur la Biep : **le vendredi 10 avril 2015 au plus tard.**
- Transmission par les services académiques au service de l'encadrement des demandes d'inscription sur la liste d'aptitude spécifique d'intégration des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD dans le corps des personnels de direction : **le vendredi 10 avril 2015 au plus tard.**
- Date limite de réception par les recteurs des académies d'origine des dossiers de candidature au recrutement des personnels de direction dans les fonctions de directeur d'Erea et d'ERPD : **le vendredi 17 avril 2015 au plus tard.**
- Inscription des avis des recteurs des académies d'origine sur les dossiers de candidature et date limite d'envoi des dossiers aux recteurs des académies demandées : **le vendredi 24 avril 2015 au plus tard.**

- Entretien des candidats avec les recteurs des académies demandées et inscription de leurs avis sur les dossiers : **le mercredi 6 mai 2015 au plus tard.**
- Date limite de transmission par les recteurs des académies demandées au service de l'encadrement des dossiers de candidature : **le vendredi 8 mai 2015 au plus tard.**
- Réunion de la CAPN des personnels de direction **les mardi 2 et mercredi 3 juin 2015** pour examiner notamment :

- les demandes d'inscription des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD sur la liste d'aptitude spécifique d'intégration dans le corps des personnels de direction ;
- le recrutement des personnels de direction par la procédure dite « postes à profil » sur les postes de directeur d'Erea et de directeur d'ERPD restés vacants à l'issue des CCPN ;
- le recrutement par la voie de la liste d'aptitude de droit commun pour l'accès au grade de personnel de direction de 2e classe et par la voie du détachement sur les postes de directeur d'Erea et de directeur d'ERPD restés vacants à l'issue de la procédure dite « postes à profil ».

Je vous remercie pour votre collaboration et vous invite à saisir mes services pour toute précision que vous estimerez nécessaire afin de garantir le bon déroulement de cette procédure.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

### **Annexe I**

[Demande d'inscription](#)

### **Annexe II**

[Demande de mobilité](#)

### **Annexe III**

[Liste des postes de directeur d'Erea](#)

### **Annexe IV**

[Liste des postes de directeurs d'ERPD](#)

### **Annexe V**

[Fiche de poste](#)

### **Annexe VI**

[Dossier de candidature](#)

**Annexe I****Demande d'inscription sur la liste d'aptitude d'intégration des directeurs d'Erea et des directeurs d'ERPD dans le corps des personnels de direction - rentrée scolaire 2015**

Directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (Erea)   
Directeur d'école régionale du premier degré (ERPD)

M.  Mme  Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
Nom patronymique : ..... Date de naissance : .....  
Adresse postale personnelle : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
N° de téléphone : ..... N° de téléphone portable : .....  
Courriel : .....

**Date d'affectation dans l'établissement actuel (1) :** .....

Académie : .....  
Numéro de l'établissement : .....  
Nom de l'établissement : .....  
Adresse postale : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... N° de téléphone : .....

**Date de première nomination en qualité de directeur d'Erea ou de directeur d'ERPD (1) :** .....

Académie : .....  
Numéro de l'établissement : .....  
Nom de l'établissement : .....  
Adresse postale : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... N° de téléphone : .....

Je soussigné(e), ....., certifie exact les renseignements ci-dessus et demande mon intégration dans le corps des personnels de direction à compter du 1er septembre 2015.

Date : ..... Signature : .....

**Important : les directeurs d'Erea et les directeurs d'ERPD qui intégreront le corps des personnels de direction seront maintenus sur leur poste.**

**Avis du directeur académique des services de l'éducation nationale (2) :**

Favorable  Défavorable

En cas d'avis défavorable, motiver l'avis :

Date : ..... Signature : .....

**Avis du recteur** (2) :

Favorable

Défavorable

En cas d'avis défavorable, motiver l'avis :

Date :

Signature :

(1) Joindre une copie de l'arrêté correspondant.

(2) Avis à porter à la connaissance du candidat à l'intégration.

**Annexe II**  
**Demande de mobilité - rentrée scolaire 2015**

Directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (Erea)   
 Directeur d'école régionale du premier degré (ERPD)

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom d'usage : ..... (en lettres capitales) Prénom : ..... Nom patronymique : ..... Date de naissance : .....	<b>Postes demandés (par ordre de préférence) :</b> 1- 2- 3- 4- 5- 6-
Situation de famille : Célibataire <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Nombre d'enfants à charge : ..... Profession et lieu d'exercice du conjoint : ..... .....	<b>Engagement obligatoire</b> Je soussigné(e) m'engage à accepter tout poste correspondant aux vœux exprimés ci-dessus.  Date :  Signature :
Adresse postale personnelle : ..... ..... N° de téléphone : ..... Courriel : .....	
Académie actuelle : ..... Numéro et nom de l'établissement actuel : ..... ..... Adresse postale : ..... ..... N° de téléphone : ..... Courriel : .....	
Grade : ..... Échelon (1) : ..... Ancienneté dans le grade au 01/09/2015 : ..... Année de première nomination dans l'emploi (1) : ..... Année d'affectation dans le poste actuel (1) : .....	
<b>Avis du directeur académique des services de l'éducation nationale (2) :</b> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> En cas d'avis défavorable, motiver l'avis :  Date : ..... Signature : .....	
<b>Avis du recteur (2) :</b> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	

En cas d'avis défavorable, motiver l'avis :

Date :

Signature :

- (1) Joindre une copie de l'arrêté correspondant.
- (2) Avis à porter à la connaissance du candidat à la mobilité.

**Annexe III****Postes de directeur d'Erea susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2015**

Académie	RNE	Établissement	Localité	Logement
Bordeaux	0332198K	Erea Le Corbusier	Pessac	F5
Bordeaux	0400094K	Erea Nicolas Brémontier	Saint-Pierre-du-Mont	F5
Bordeaux	0240112S	Erea Joël Jeannot	Trélissac	F7
Lille	0622302R	Erea Michel Colucci	Liévin	F5
Lille	0595483P	Erea	Lomme	F5
Lyon	0010966V	Erea Philibert Commerson	Bourg-en-Bresse	F5
Orléans-Tours	0451104F	Erea Simone Veil	Amilly	F4
Poitiers	0790979K	Erea Françoise Dolto	Saint-Aubin-le-Cloud	F4

**Annexe IV****Postes de directeur d'ERPD susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2015**

Académie	RNE	Établissement	Localité	Logement
Lille	0591613H	ERPD Ernest Couteaux	Lille	F5
Rouen	0760904V	ERPD Louis Pergaud	Barentin	F4



**Annexe VI - Dossier de candidature - rentrée scolaire 2015**

**Dossier de candidature au recrutement  
de personnel de direction dans les fonctions de**

**DIRECTEUR D'EREA** <sup>(1)</sup>

**DIRECTEUR D'ERPD** <sup>(1)</sup>

ACADÉMIE :

NOM USUEL :  
(en majuscules)

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Coller une  
photo

EMPLOI ACTUEL <sup>(2)</sup>

Proviseur lycée - PRLY

Proviseur LP - PRLP

Principal CLG - PACG

Autre emploi (à préciser)

.....

Proviseur adj. lycée - ADLY

Proviseur adj. LP - ADLP

Principal adj. CLG - ADCG

ÉTABLISSEMENT <sup>(3)</sup>

N° établissement

Nom et adresse :

Commune :

N° de téléphone :

Email :

CATÉGORIE <sup>(4)</sup>  LOGÉ : oui  non

si oui, nombre de pièces :

si oui, le logement est-il accessible aux

personnes handicapées : oui  non

éducation prioritaire : oui  non

établissement REP+ : oui  non

internat : oui  non

Êtes-vous actuellement en délégation rectorale : oui  non  Si oui, sur poste de : chef  adjoint   
dans quel établissement (indiquer le nom de l'établissement, la commune et le département) :

(1) Mettre une croix dans la(es) case(s) correspondante(s).

(2) En qualité de titulaire.

(3) Affectation ministérielle.

(4) Renseigner par 1, 2, 3, 4 ou E.

**Situation de famille**Célibataire  Pacsé(e)  Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve) 

Autre (à préciser) : .....

Renseignements concernant le conjoint :

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : J [ ] [ ] M [ ] [ ] A [ ] [ ]

Exerce-t-il(elle) une activité ? oui  non dans le secteur public dans le secteur privé autre retraité(e) **Profession** : .....

Lieu d'exercice : ..... Département : .....

Si agent de l'éducation nationale :

Grade :

.....

Discipline :

.....

Établissement d'exercice : ..... Commune : .....

Département : .....

Renseignements concernant les enfants à charge :

Date de naissance	Nom	Prénom

**Adresse personnelle**

N° et rue :

.....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Commune :

.....

Adresse électronique :

.....

N° téléphone mobile :

.....

N° téléphone fixe :

.....

**Vœux**

Rang du vœu	Code établissement	Nom de l'établissement	Commune
1			
2			
3			
4			
5			
6			

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT** un curriculum vitae (à remplir en ligne sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)), une lettre de motivation et le **diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS)**.

**ENGAGEMENT** : J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur les documents ci-joints et je m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé sur ce document.  
J'ai bien noté que si ma candidature est retenue pour l'un des vœux formulés ci-dessus, mon éventuelle demande de mobilité au mouvement général est annulée.

Fait à ..... le .....

Signature :



## Fiche de renseignements sur le poste actuel établie par le candidat

<p>M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> (5)</p> <p>NOM.....</p> <p>Prénom.....</p> <p><b>EMPLOI</b> détenu le 1er septembre 2014 (6)</p> <p>Proviseur lycée <input type="checkbox"/>    Proviseur adj. lycée <input type="checkbox"/></p> <p>Proviseur LP <input type="checkbox"/>    Proviseur adj. LP <input type="checkbox"/></p> <p>Principal CLG <input type="checkbox"/>    Principal adj. CLG <input type="checkbox"/></p> <p>Autres (préciser).....</p>	<p><b>AFFECTATION ACTUELLE :</b></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>N°..... Rue.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p style="text-align: center;">Code Postal</p> <p>.....</p> <p>Commune.....</p> <p>Catégorie    1<sup>re</sup><input type="checkbox"/>    2<sup>e</sup><input type="checkbox"/>    3<sup>e</sup><input type="checkbox"/>    4<sup>e</sup><input type="checkbox"/>    4<sup>e</sup>ex<input type="checkbox"/></p>										
<p><b>TYPE D'ÉTABLISSEMENT :</b> <i>(cochez la case correspondante)</i></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;"><b>LPO</b> <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 20%;"><b>LGT</b> <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 20%;"><b>LT</b> <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 20%;"><b>LG</b> <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 20%;"><b>LP</b> <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Lycée polyvalent</td> <td>Lycée général et technique</td> <td>Lycée technologique</td> <td>Lycée général</td> <td>Lycée professionnel</td> </tr> </table> <p><b>CLG</b> <input type="checkbox"/>    <b>Erea</b> <input type="checkbox"/>    <b>ERP</b> <input type="checkbox"/>    <b>Établissement pouvant accueillir des handicapés :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>		<b>LPO</b> <input type="checkbox"/>	<b>LGT</b> <input type="checkbox"/>	<b>LT</b> <input type="checkbox"/>	<b>LG</b> <input type="checkbox"/>	<b>LP</b> <input type="checkbox"/>	Lycée polyvalent	Lycée général et technique	Lycée technologique	Lycée général	Lycée professionnel
<b>LPO</b> <input type="checkbox"/>	<b>LGT</b> <input type="checkbox"/>	<b>LT</b> <input type="checkbox"/>	<b>LG</b> <input type="checkbox"/>	<b>LP</b> <input type="checkbox"/>							
Lycée polyvalent	Lycée général et technique	Lycée technologique	Lycée général	Lycée professionnel							
<p><b>ÉTABLISSEMENT AVEC :</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;"><b>SEP</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section d'enseignement professionnel en lycée)</td> <td style="width: 33%;"><b>SGT</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section générale et technologique en lycée professionnel)</td> <td style="width: 33%;"><b>SET</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section technologique 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques en collège)</td> </tr> <tr> <td><b>Segpa</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section d'enseignement général et professionnel adapté)</td> <td><b>CFA public</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (centre de formation d'apprentis)</td> <td></td> </tr> </table> <p><b>L'établissement est-il support de Greta :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>    <b>École ouverte :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p><b>Assurez-vous la présidence d'un Greta :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>    <b>Internat :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;"><b>Établissement REP+ :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>		<b>SEP</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section d'enseignement professionnel en lycée)	<b>SGT</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section générale et technologique en lycée professionnel)	<b>SET</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section technologique 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> technologiques en collège)	<b>Segpa</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section d'enseignement général et professionnel adapté)	<b>CFA public</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (centre de formation d'apprentis)					
<b>SEP</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section d'enseignement professionnel en lycée)	<b>SGT</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section générale et technologique en lycée professionnel)	<b>SET</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section technologique 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> technologiques en collège)									
<b>Segpa</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (section d'enseignement général et professionnel adapté)	<b>CFA public</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (centre de formation d'apprentis)										
<p><b>EFFECTIF D'ÉLÈVES (indiquer le nombre d'élèves) :</b></p> <p><b>CLASSES POST-BAC :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Si oui préciser lesquelles et l'effectif :</p> <p><b>PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT :</b></p> <p>adjoint oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>    effectif enseignants :    effectif non enseignants :</p>											

**AUTRES CARACTÉRISTIQUES À SIGNALER** (éducation prioritaire, zone violence....)

(5) Cocher la case correspondante.

(6) En qualité de titulaire.

Au moment de quitter ou d'envisager de quitter le poste mettre en évidence de façon concise ses caractéristiques essentielles.

**I - Quelles sont les principales caractéristiques de l'établissement ?** (population scolaire, effectifs, structures pédagogiques, projet d'établissement, climat dans l'établissement, relations avec les partenaires extérieurs...)

**II - Quels ont été les acquis les plus significatifs au cours des dernières années ?**

**III - Quels sont, de votre point de vue, les principaux problèmes à résoudre dans un avenir immédiat ?**

À

le

Signature

NOM et Prénom du candidat :

AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL (7)

Date :

Signature :

(7) À remplir uniquement si différent du recteur de l'académie d'origine.

## Mouvement du personnel

# Commission centrale d'action sociale

---

### Liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et nombre de sièges de titulaires et de suppléants : modification

NOR : MENA1500060A

arrêté du 19-12-2014

MENESR - SAAM A1

---

Vu arrêté du 6-12-2011 ; arrêté du 7-3-2013 ; procès-verbal du scrutin du 4-12-2014

---

**Article 1** - L'article 1 de l'arrêté du 6 décembre 2011 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1 - La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel à la commission centrale d'action sociale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles, sont établis comme suit :

Organisations syndicales	Nombre de sièges Titulaires	Nombre de sièges Suppléants
CGT-AC	1	1
SGEN-CFDT	1	1
SNPMEN-FO	1	1
Total	3	3 »

**Article 2** - Le chef du service de l'action administrative et des moyens est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 19 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,  
Édouard Leroy

## Mouvement du personnel

# Commission centrale d'action sociale

---

### Liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale

NOR : MENA1500061A

arrêté du 20-1-2015

MENESR - SAAM A1

---

Vu arrêté du 6-12-2011 modifié ; arrêté du 7-3-2013 ; sur proposition des organisations syndicales et de la mutuelle générale de l'éducation nationale

---

**Article 1** - La liste nominative des représentants du personnel à la commission centrale d'action sociale est fixée comme suit :

CGT - AC

- représentant titulaire : Julien Grand

- représentant suppléant : Cécilia Kebaili

SGEN - CFDT

- représentant titulaire : Philippe Marck

- représentant suppléant : Serge Halimi

SNPMEN - FO

- représentant titulaire : Calavany Souprayen

- représentant suppléant : Claudine Chauvet

**Article 2** - La liste nominative des représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale à la commission centrale d'action sociale est fixée comme suit :

- représentants titulaires :

Florence Babault

Gilles Blin

Sandrine Tempier

- représentants suppléants :

Colette Ponza

Patricia Skorupski

Nadia Waëz

**Article 3** - L'arrêté du 27 mai 2013 fixant la liste nominative des représentants à la commission centrale d'action sociale est abrogé.

**Article 4** - Le chef du service de l'action administrative et des moyens est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 20 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens

Édouard Leroy

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

---

#### Nomination à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs de l'éducation nationale

NOR : MENH1500067A

arrêté du 30-1-2015

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 janvier 2015 sont, à compter du 2 février 2015, nommés représentants de l'administration à la Commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des inspecteurs de l'éducation nationale :

#### Représentants titulaires

- Pierre Moya, chef du service de l'encadrement.
- Gilles Bal, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.
- Claudine Schmidt-Lainé, rectrice de l'académie de Rouen.
- Brigitte Bruschini, sous-directrice de la performance et du dialogue avec les académies à la direction générale de l'enseignement scolaire.
- Marc Bablet, chef du bureau de la politique d'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement à la direction générale de l'enseignement scolaire.

#### Représentants suppléants

- Françoise Moulin-Civil, rectrice de l'académie de Lyon.
- Fabienne Thibau-Levêque, sous-directrice des affaires juridiques de l'enseignement scolaire à la direction des affaires juridiques.
- Patricia Galéazzi, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne.
- Jean-Louis Brison, directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis.
- Hélène Coudert, adjointe au chef du bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Sont, également à compter du 2 février 2015, nommés représentants élus du personnel à la commission considérée :

#### Représentants titulaires

##### IEN hors classe

- Patrick Roumagnac
- Évelyne Collin

##### IEN classe normale

- Vincent Cotton
- Christiane Arcade
- Monsieur Frédéric Gosset

#### Représentants suppléants

##### IEN hors classe

- Catherine Raux
- Éric Gutkowski

##### IEN classe normale

- Madame Emmanuelle Jacquier
- Abdoulaye Sow
- Brigitte Broise

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

---

#### Nomination des représentants à la commission administrative paritaire nationale à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

NOR : MENH1500066A

arrêté du 30-1-2015

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 janvier 2015 sont, à compter du 2 février 2015, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux :

#### Représentants titulaires

- Pierre Moya, chef du service de l'encadrement.
- Gilles Bal, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement.
- William Marois, recteur de l'académie de Nantes.
- Philippe Wuillamier, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine.
- Agnès Varnat, responsable de la mission de coordination et de synthèse au sein du secrétariat général.

#### Représentants suppléants

- Monsieur Daniel Auverlot, sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
- Françoise Pétreault, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Oise.
- Élisabeth Laporte, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.
- Philippe Étienne, chef du bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Sont, également à compter du 2 février 2015, nommés représentants élus du personnel à la commission considérée :

#### Représentants titulaires

##### IA-IPR hors classe

- Roger Keime
- Madame Michèle Vinel

##### IA-IPR classe normale

- François Saillard
- Christian Champendal
- Myriam Gaujoux

#### Représentants suppléants

##### IA-IPR hors classe

- Alain Marie
- Monsieur Claude Desfray

##### IA-IPR classe normale

- Nadja Isaac
- Mohammed Darmame
- Marie Musset

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1430504D

décret du 20-1-2015 - J.O. du 22-1-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 20 janvier 2015, Éric Chenal, personnel de direction dans l'académie de Clermont-Ferrand, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Gironde à compter du 20 janvier 2015, en remplacement de Guylène Esnault, mutée.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### **Directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1431129D

décret du 20-1-2015 - J.O. du 22-1-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 20 janvier 2015, Laurent Noé, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (académie d'Aix-Marseille), est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis.

Christian Giraud, personnel de direction (académie de Rouen), est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Mayotte, à compter du 1er février 2015.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

#### **Directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1500269D

décret du 28-1-2015 - J.O. du 30-1-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 28 janvier 2015, Thierry Claverie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Mayotte, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire à compter du 1er février 2015.

Marie-Christine Hébrard, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (académie de Nantes), est nommée directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique.

Olivier Wambecke, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (académie de Reims), est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Marne.

## Informations générales

### Recrutement

---

#### Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe

NOR : MENI1501896V

J.O. du 5-2-2015

MENESR - IGAENR

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche procèdent au recrutement de trois inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe dans les conditions prévues au chapitre II du [décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié](#) relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Peuvent faire acte de candidature :

- les administrateurs civils hors classe ;
- les secrétaires généraux d'académie ;
- les secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et les administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les directeurs de centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- les fonctionnaires justifiant de dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et appartenant à des grades ou nommés dans des emplois dont l'échelon terminal est doté, au minimum, soit de l'indice brut 1015, soit de l'indice brut 966, s'ils ont, dans ce dernier cas, exercé des fonctions comptables ;
- les fonctionnaires internationaux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale chargés de fonctions équivalentes à celles d'un administrateur civil hors classe.

Il est précisé que la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements.

Les dossiers, constitués **exclusivement** des documents suivants :

- une lettre de motivation (2 pages recto) ;
- un curriculum vitae (2 pages recto) ;
- un état des services ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé ;
- la copie du dernier entretien d'évaluation ;

devront préciser les références du présent avis et seront adressés, par la voie hiérarchique, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.

**Les candidats pourront être auditionnés avant que leurs dossiers soient examinés par les commissions prévues aux articles 6 et 7 du décret portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.**

## Informations générales

# Vacances de postes

---

### Postes vacants à la Fédération française du sport universitaire à la rentrée 2015-2016

NOR : MENS1501025K

MENESR - DGESIP A2-1

**Ces postes sont pourvus par voie de mise en détachement.**

**Postes de directeur(trice) de Comité régional du sport universitaire (CRSU) vacants** dans les académies de Clermont-Ferrand et de Paris à compter du 1er septembre 2015.

#### Intitulé du poste

Directeur régional du Comité régional du sport universitaire

#### Profil

Enseignant d'EPS titulaire, chargé de la mise en œuvre de la politique, nationale et régionale, de la FF Sport U

#### Missions

Le directeur régional assiste le directeur national et les directeurs nationaux adjoints, dans la mise en œuvre de la politique sportive, définie par le comité directeur de la fédération.

Il est le conseil du président du CRSU.

Il assure également l'exécution des décisions du comité directeur du CR Sport U.

À ce titre, il devra :

- assurer la gestion sportive, administrative et financière du CR Sport U ;
- gérer le personnel ;
- organiser, développer et promouvoir les compétitions sportives du niveau local, régional, interrégional voire international, se déroulant dans l'académie ;
- développer les relations avec les ligues et comités régionaux, à travers les commissions mixtes régionales ;
- mettre en place des actions de formation de cadres, arbitres, dirigeants.

Il pourra également être sollicité pour des missions nationales ou internationales.

#### Compétences requises

Ce poste nécessite, une bonne connaissance du mouvement sportif et des collectivités locales, une grande disponibilité, un véritable sens du relationnel, l'aptitude à travailler en équipe, ainsi que de réelles capacités de gestion et d'adaptation. Une bonne connaissance de l'anglais est également souhaitée.

#### Lieu d'exercice

Au siège du Comité régional du sport universitaire.

Le directeur sera appelé à se déplacer dans le cadre de ses missions, dans son académie, en France et à l'étranger.

#### Constitution des dossiers et calendrier

Une lettre motivée et curriculum vitæ seront adressés, par courrier recommandé avec accusé-réception, au président de la FF Sport U - 108, avenue de Fontainebleau - 94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex, dans un délai de quatre semaines à compter de la date de la présente parution.